



HAL
open science

Billet -Carnet de recherches Hypothèses “ De quelques chiffres en matière de traite et d’exploitation des êtres humains en France ”

Bénédicte Lavaud-Legendre

► To cite this version:

Bénédicte Lavaud-Legendre. Billet -Carnet de recherches Hypothèses “ De quelques chiffres en matière de traite et d’exploitation des êtres humains en France ”. 2023. hal-04364845

HAL Id: hal-04364845

<https://hal.science/hal-04364845>

Submitted on 27 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Billet – Carnet de recherches Hypothèses

« De quelques chiffres en matière de traite et d'exploitation des êtres humains
en France »

Bénédicte Lavaud-Legendre

Chercheure CNRS – COMPTRASEC – UMR 5114

Dans le cadre de la mesure 9 du second Plan d'action national contre la traite des êtres humains, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) et le Service statistique ministériel du ministère de la Justice (SDSE) publient conjointement l'étude annuelle sur la traite et l'exploitation des êtres humains en France. Elle met en évidence certaines tendances de fond comme l'augmentation de la proportion de personnes mineures de nationalité française.

Par rapport aux situations d'exploitation à des fins de travail, de nombreuses questions quant au cadre juridique en vigueur se posent. Le droit semble bien souvent peu armé, ou mal armé, pour sanctionner des situations dans lesquelles des personnes vulnérables (souvent migrantes) fournissent, sous la contrainte, une prestation de travail en l'absence de contre-partie.

Pour illustrer ce questionnement, on retiendra la phrase issue de ladite étude : "Parmi les 2 044 personnes poursuivies pour exploitation par le travail sur la période 2016-2021, 1 995 (soit 98 %), l'ont été pour conditions de travail et d'hébergement indignes, 26 pour travail forcé, 14 pour réduction en servitude et 9 pour réduction en esclavage". Les professionnels savent qu'il est plus facile de caractériser une situation d'hébergement indigne qu'une situation de travail forcé, travail sous contrainte, travail en l'absence de rémunération... Pour autant, ces situations de travail sous contrainte procèdent de violations très graves des droits des personnes et portent atteinte au-delà aux règles de la concurrence, aux règles de protection des frontières, aux règles fiscales. Il

semble essentiel d'avoir une approche globale de ces questions complexes. Une étude comme celle-ci fournit des éléments permettant d'identifier certaines des difficultés rencontrées en termes répressifs.